

LE C2I NIVEAU 2 METIERS DU DROIT EN FORMATION A DISTANCE

Les étudiants inscrits en **Master 2** à la faculté de droit et de sciences politiques de Nantes ont la possibilité de préparer à distance le certificat informatique et internet (C2i) niveau 2 selon les modalités suivantes :

1. Déroulement de la certification

Les étudiants souhaitant préparer le certificat à distance doivent s'inscrire par mail auprès de Carine Bernault (carine.bernault@univ-nantes.fr) jusqu'au **15 octobre 2011**. Pour cela, ils doivent **impérativement** utiliser l'adresse mail fournie par l'université. Toute inscription effectuée avec une autre adresse sera refusée. Cette inscription est gratuite.

Une fois inscrits, les étudiants peuvent à tout moment accéder aux modules de formation proposés sur le site de l'UNJF et aux exercices de certification mis en ligne sur la plate-forme. Ils sont donc libres de gérer leur temps comme ils le souhaitent, aussi bien pour accéder aux modules de formation que pour réaliser les exercices de certification.

Une seule contrainte s'impose : avoir effectué tous les cas pratiques et le QCM le **31 mai 2012** au plus tard. Après cette date, aucun document ne pourra être déposé sur la plateforme et l'étudiant(e) qui n'aura pas effectué tous les exercices sera considéré(e) comme défaillant(e).

L'étudiant(e) qui effectue les cas pratiques ou le QCM avant le 31 mai pourra avoir connaissance de ses notes au fur et à mesure de la correction des exercices, sous réserve de la disponibilité du correcteur. Ces notes seront communiquées à titre indicatif, sous réserve des délibérations du jury.

Le jury se compose des enseignants qui assurent la formation au C2i niveau 2 à la faculté de droit de Nantes en présentiel pour les étudiants inscrits en M1 et en doctorat.

Aucune session de rattrapage ne sera organisée

2. Modalités de notation et de certification

Pour être certifié(e), un(e) étudiant(e) doit effectuer tous les exercices mis en ligne sur la plate-forme dédiée à la formation, à savoir les cas pratiques et le QCM transversal.

Le certificat sera délivré selon les modalités suivantes :

- chaque cas pratique est noté sur 20
- le QCM est noté sur 20 :
 - o le point est attribué si : toutes les bonnes réponses sont cochées
 - o les réponses fausses ou incomplètes ne permettent d'obtenir aucun point
- le certificat est délivré si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- cette moyenne est obtenue en additionnant les notes obtenues pour les cas pratique et pour les QCM, chaque exercice étant affecté du même coefficient
- toute note inférieure à 7/20 obtenue à l'un des cas pratiques ou au QCM est éliminatoire

Ressources :

- le référentiel du C2i niveau 2 métiers du droit : <http://www2.c2i.education.fr/sections/c2i2md/referentiel/>
- le site de l'UNJF : <http://www.unjf.fr>
- la plate-forme dédiée : <http://foad.unjf.fr/>